

Action sociale

Sommaire :

- L'action sociale académique : bénéficiaires et prestations
- Les Prestations Inter-Ministérielles (PIM)

L'action sociale académique

La politique académique en matière d'action sociale vise à l'amélioration des conditions de vie des personnels et de leurs familles, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- le handicap et la maladie
- l'installation et le logement
- la famille
- les études des enfants
- les loisirs et les vacances
- les difficultés matérielles (prêt, secours)...

Les prestations d'action sociale sont accordées soit au titre des prestations interministérielles (PIM) définies par le ministère de la Fonction publique, soit au titre des Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA) définies par le recteur.

Elles sont servies sous certaines conditions et versées dans la limite des crédits disponibles.

Bénéficiaires

Les prestations s'adressent aux agents du ministère de l'Éducation nationale :

- stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget de l'État
- maîtres de l'enseignement privé (sous contrat d'association)
- contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État (selon la durée de contrat)
- assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap (selon le type de recrutement)
- fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits (veufs et veuves non remariés, orphelins d'agents de l'État).

Demande de prestation

Les demandes de prestations doivent parvenir **par courrier postal au plus tard 12 mois après le fait générateur de la demande**, à l'adresse :

Service Académique de l'Action Sociale (SAAS)

8 rue du général Margueritte

B.P 72616

44326 Nantes Cedex 03

Handicap et maladie :

- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (PIM)
- Allocation pour les jeunes adultes handicapés étudiants
- Aide aux enfants handicapés pour séjour en centre de vacances spécialisés

Handicap et maladie

- Aide aux parents effectuant un séjour médical

Installation et logement

Installation et logement :

- Aide à l'installation des personnels (AIP)
- Aide à l'installation des personnels ville (AIP Ville)
- Aide à l'installation des personnels CIV (AIP CIV)
- Aide à une nouvelle affectation
- Logement fonctionnaires

Difficultés financières

Difficultés financières :

- Prêt et secours

Famille

Famille :

- Aide aux parents isolés
- Allocation garde d'enfant de moins de 11 ans
- CESU garde d'enfant 0-6 ans

Études des enfants

Études des enfants :

- Aide aux séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
- Aide aux séjours linguistiques
- Aide aux études supérieures et à la formation complémentaire

Loisirs et vacances

Loisirs et vacances :

- Aide aux séjours en centres de loisirs sans hébergement
- Aide aux séjours en centres de loisirs avec hébergement
- Aide aux séjours en centres familiaux de vacances
- Chèques vacances
- Actions menées avec le concours d'associations

Actions collectives :

- Conseil juridique, Conseil en économie sociale et familiale, Prestation repas

Aides générées par la M.G.E.N :

- Aides diverses au profit des titulaires de l'éducation nationale
- Les réseaux PAS (Prévention, Aide et Suivi)

Contacts

Les prestations inter-ministérielles

L'action sociale interministérielle vise à répondre aux préoccupations et attentes générales exprimées par l'ensemble des agents dans le cadre des orientations fixées par le ou la ministre chargé(e) de la Fonction publique en matière de gestion des ressources humaines.

L'action sociale interministérielle s'attache tout particulièrement à favoriser et faciliter pour les agents la conciliation de leurs vies professionnelle et familiale. Elle s'adresse à l'ensemble des agents actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'État et concerne :

- la restauration collective ;
- l'installation et le logement ;
- l'enfance ;

Actions collectives

Aides gérées par la MGEN

- les loisirs...

La liste des actions et prestations peut être consultée sur le [site de la SRIAS Pays de la Loire](#).

Pour faire une demande de carte "culture & loisirs" de la SRIAS, remplissez le [formulaire en ligne](#).
les cartes seront envoyées avant chaque vacances scolaires.

M.A.J. le 30/11/2017

Dans cette rubrique

- [Actualités](#)
- [Droits des personnes en situation de handicap](#)
- [Santé et sécurité au travail](#)
- [Conseillères mobilité carrière](#)
- [Plan départemental de formation](#)
- [Réseau académique de Prévention d'aide et de suivi des personnels fragilisés](#)
- [Congés liés à l'état de santé](#)
- **Action sociale**
- [Service social en faveur des personnels](#)

Contact

- [Service Académique d'Action Sociale \(SAAS\)](#)

À télécharger

- [Plaquette du service social](#)
- [Affiche action sociale](#)
- [Affiche simplifiée](#)

À voir aussi

Vous trouverez régulièrement des actualités concernant l'action sociale sur l'[intranet Etna](#) (accès réservé aux personnels).

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vendée

Cité administrative Travot, rue du 93ème régiment d'infanterie

BP 777 - 85020 La Roche/Yon CEDEX

Tél. 02 51 45 72 00